

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

	Extrait du registre des délibérations De la commune D'USSON-EN-FOREZ	Délibération n° D20262206-05 Du 22 juin 2026 RÉGION AUVERGNE-RHÔNE ALPES PROPOSITION PARTENARIAT MUTUELLE SANTÉ RÉGIONALE
---	---	--

Nombre de membres				Date de la convocation	17.06.2026
Afférents au conseil municipal	15			Date d'affichage	17.06.2026
En exercice	15				
Qui ont pris part à la délibération	14	Pouvoir	1		

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux du mois de juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Hervé BÉAL - maire

Étaient présents : BEAL H – DELORME D – DESSALCES S – CHATAING P – MAILLET-BERT P – SANTORO B – BONNEVAUX V – PITAVY A – CHABRIER C – DAURELLE T – GALLON S – BOUREILLE C – RIVAL N – DE CAESTECKER M – MEY L (14)

Absents avec pouvoir : CHABRIER C (1)

Absents sans pouvoir : (0)

Secrétaire : Sandrine DESSALCES

RÉGION AUVERGNE-RHÔNE ALPES PROPOSITION PARTENARIAT MUTUELLE SANTÉ RÉGIONALE

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le projet de convention de partenariat proposé par la Région Auvergne-Rhône Alpes relativement à la mise en place d'une mutuelle de santé régionale.

Cette mutuelle serait gérée par le groupe MILTIS.

Toute l'action serait à la charge de MILTIS. La commune, en entrant dans ce dispositif, n'aurait pour seul engagement que de mettre à disposition gratuitement et à la demande de MILTIS une salle communale selon leurs besoins.

Il demande à l'assemblée de bien vouloir statuer.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à la majorité de ses membres présents, avec 3 abstentions ;

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat dans les termes présentés ainsi que tout autre document afférent à ce dossier.

Fait à Usson en Forez, le mardi 23 juin 2026.



Hervé BÉAL, Maire	Sandrine DESSALCES, secrétaire de séance
-------------------	--